

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. ALLAERT - M. DANIERE - M. IZIMER - Mme ROY - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Plan de déplacements des employés - Développement de l'usage des vélos**

Madame Hervieu, au nom

Mesdames, Messieurs,

La Ville a engagé une démarche de "plan de déplacements" pour ses employés travaillant au centre ville ; celle-ci concerne environ mille salariés, répartis sur plus de quarante sites.

Après une analyse fine de l'origine des salariés et de leurs modes de déplacements actuels, la collectivité a mis en évidence des enjeux de report à plusieurs niveaux :

- 1) les transports collectifs urbains ;
- 2) les parcs-relais puis les transports collectifs urbains ;
- 3) les deux-roues
- 4) le ferroviaire puis les transports collectifs urbains ou la marche à pied.

Pour chacun d'entre eux, le nombre de salariés potentiellement intéressés est très variable et le report, de la voiture particulière vers ce nouveau mode de déplacement, sera d'autant facilité que les mesures d'accompagnement se révéleront intéressantes.

1 - Premières modalités de mise en oeuvre**1-1 - Les transports en commun urbains**

Afin de favoriser l'usage des transports en commun, la Ville a décidé de participer financièrement aux abonnements aux transports publics urbains de ses agents.

Depuis le 1er mars 2006, elle apporte sa contribution, à hauteur de 50 %, à la prise en charge de l'abonnement mensuel au réseau DIVIA.

Cette mesure concerne les déplacements domicile/travail des mille agents permanents employés au centre ville. Elle sera ensuite étendue à tout le personnel à partir de 2007.

A ce jour, 245 abonnements sont concernés.

1-2 - Les déplacements professionnels

La volonté de limiter l'usage des véhicules de service au strict nécessaire et de privilégier d'autres modes de transport est affichée :

- environ soixante cycles ont déjà été affectés à des services et sont utilisés par les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels ;
- un règlement d'usage des véhicules de service a été établi.

2 - Propositions pour développer l'usage du vélo

Au regard des résultats de l'étude (7% des agents du centre ville pourraient utiliser le vélo), il apparaît que le vélo est une pratique qui mérite d'être encouragée.

En outre, sur les deux mille agents travaillant hors centre ville, un certain nombre pourrait être intéressé par le recours à la bicyclette.

Il est important de préciser que l'offre "vélos" précède toujours l'usage.

2-1 - Mise en place d'un système de location de vélos

Afin de développer ce mode de déplacement, il pourrait être envisagé de proposer des locations de vélos.

L'utilisation d'un vélo de la collectivité pourrait être autorisée pour les déplacements personnels (domicile/travail, déjeuner, achats) pendant une période d'essai de un à trois mois.

Ensuite, une location payante serait appliquée. Il pourrait être envisagé la mise en place d'un abonnement peu élevé à hauteur de 15 € par an.

L'avantage de l'abonnement est l'utilisation réelle du parc. En effet, il existe actuellement des vélos de service qui sont peu utilisés ou qui sont difficiles à emprunter.

Ces vélos concerneraient aussi bien les agents municipaux que les élus.

Le garage municipal aurait en charge la gestion du parc de cycles : stockage et entretien, conseil à l'utilisateur. Il s'occuperait également de la location des cycles (encaissement). Les modalités pratiques de fonctionnement et d'encaissement seraient précisées par note.

2-2 - Des vélos comportant des caractéristiques techniques spécifiques

Il est proposé de mettre à la disposition des agents des vélos urbains de qualité qui leur donnent envie de les utiliser ; a priori le chiffre de cent vélos semblerait judicieux. En effet, il s'agit du nombre minimum de vélos nécessaires pour créer une chaîne de production. Le prix d'un vélo étant d'environ 300 €, le coût total de l'opération serait donc de 30 000 €.

Les vélos disposeraient de toutes les commodités pour un homme ou une femme les utilisant dans le cadre de ses déplacements de travail et de tous les éléments de sécurité nécessaires.

Il conviendrait enfin de donner une couleur type, un design particulier et un nom à ce vélo (il pourrait par exemple s'appeler "le Dijon").

2-3 - Mesures d'accompagnement

Pour encourager l'usage du vélo auprès du personnel, les mesures suivantes pourraient être mises en oeuvre.

Créer des équipements spécifiques

- Prévoir un stationnement des vélos abrité, près des entrées des bâtiments, éclairé et sécurisé. Des abris ou des aménagements pour l'accueil des vélos ont déjà été réalisés sur les sites du centre-ville, de Dumay et Berlier ainsi qu'à l'Hôtel de Vogué.

Identifier des itinéraires ad hoc

- Identifier les itinéraires les plus agréables (de chez soi à son bureau).
- Créer un plan identifiant les trajets cyclables (pistes et bandes cyclables, zones 30, rues tranquilles).
- Des discussions pourraient aider à définir de nouveaux itinéraires (exemples : le guide des itinéraires malins du Grand Dijon).

Améliorer la sécurité et le confort des cyclistes

- Distribuer des kits "intempéries" et de sécurité (réflecteurs, éclairage, chasubles, coupe-vents, etc.).

Combiner vélo et transport public

- Les cyclistes qui feraient la démarche de rouler deux à quatre fois par semaine pourraient bénéficier de certains avantages sur les transports publics : par temps de pluie, un ticket de bus offert garantirait le retour ; de même, il conviendrait de prévoir un gardiennage sécurisé près de la gare ;

Organiser une journée de promotion : "en vélo au travail"

- Cette journée pourrait être soutenue par le Comité d'Action Sociale, l'Association Sportive Corporative Municipale et le service de la communication interne.
- Une formation pourrait être proposée pour « mieux se déplacer à vélo » avec des intervenants spécialisés (brevet d'état, Sécurité routière).

Promouvoir les atouts du vélo

Elaborer et diffuser des brochures et des affiches :

- sur les bienfaits du vélo sur la santé, les tests d'effort ;
- sur le budget des déplacements, le prix réel de la voiture ;
- sur le temps gagné avec comparaison du déplacement en vélo - en voiture, de la mairie au restaurant administratif.

2-4 - Planning

Cette opération devrait pouvoir débuter en avril et connaître son plein rendement en juin avec une manifestation ad hoc (inauguration).

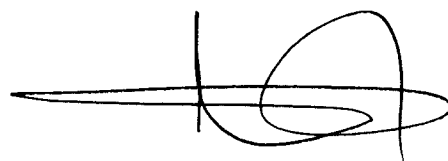
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Personnel et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les modalités de développement de l'usage des vélos telle qu'elles sont proposées dans le rapport, notamment en :

- décidant l'institution d'un système de location, comportant un abonnement de 15 € par an, en faveur du personnel municipal dans les conditions proposées ;
- m'autorisant à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces dispositions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 5/06/07

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

5 AVR. 2007

